

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 26 septembre 2017

CP2017_09_19
id. 3498

L'an deux mille dix sept, le vingt six septembre , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, M. BESIERS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

Mme CABOS (pouvoir à Mme RIOLS), Mme FERRERO (pouvoir à M. ALBUGUES)

Nombre de membres de la Commission Permanente : 19

Quorum : 10

Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

**PTI COMPLÉMENTAIRE : ACTION PARCOURS CONFIANCE -
ESTIME DE SOI "L'AUGUSTE RÊVE"**

L'action de l'association Auguste Rêve a été pré-sélectionnée le 24 novembre 2016 sur le pacte territorial d'insertion et vise à re-mobiliser un public fragilisé, dans un parcours de confiance et estime de soi.

Les objectifs pour les participants sont de contribuer à l'épanouissement des personnes afin de reprendre confiance en eux dans leur quotidien par le biais de l'activité artistique, d'acquérir ou de développer des compétences (facilité à l'expression orale, estime de soi) dans le but de créer les conditions de retour à l'emploi.

L'action se présente sous forme d'ateliers de 8 à 12 personnes, animés sur des territoires peu couverts par ce type d'action : Verdun sur Garonne, Grisolles et Castelsarrasin.

Afin de compléter l'offre d'actions du pacte territorial d'insertion, Monsieur le Président propose de valider cette nouvelle action et d'inscrire les crédits pour cette opération sur les fonds propres du Département pour un montant de 13 166,13 €. Le financement de cette opération pourra s'effectuer par la déprogrammation de l'action AVEC qui n'a pas souhaité donner suite à la convention PTI 2016, action programmée lors de la commission permanente du 19 décembre 2016 pour 15 400 euros.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve la modification, dans les conditions proposées, du pacte territorial départemental d'Insertion 2017-2020 pour la tranche de 2017 à hauteur de 13 166, 13 € ;
- Précise que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits à l'article 657424-561 du budget départemental ;
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention correspondante à conclure avec l'association Auguste Rêve ainsi que tous les documents en découlant ;
- Précise que les modalités de versement des acomptes suivants : 25 % à la signature de la convention et le solde, soit 75 %, après production et analyse du bilan annuel d'exécution.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC